

Annexe 2 – Informations spécifiques aux candidats enseignants du 1^{er} degré vers le 2^d degré

Je suis enseignant du 1^{er} degré et je souhaite être détaché dans un corps du 2nd degré :

1. j'ai bien pris note des conditions de diplômes et de qualifications particulières pour certains corps fixés dans le tableau en pages 3 et 4 de la présente note ;
2. je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase entre le 13 janvier et le 7 février 2025 à l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>
3. je formule mes vœux concernant le corps d'accueil et j'indique éventuellement la discipline et la spécialité souhaitées (j'ai bien noté que je peux formuler jusqu'à quatre demandes maximum de détachement : limitation à deux corps – une discipline par corps et deux académies maximum) ;
4. je joins impérativement une lettre de motivation à ma demande ;
5. je recueille uniquement l'avis de mon Dasen ;
6. mon Dasen instruit mon dossier entre le 12 février et le 4 avril 2025 ;
7. mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par mon service de gestion départemental au plus tard le 4 avril 2025 ;
8. la DGRH instruit mon dossier du mois d'avril au mois de mai 2025 ;
9. la DGRH communique les validations ministérielles à mon service de gestion départemental qui m'informe de la position ministérielle ;
10. si l'avis est favorable, mon service de gestion départemental me notifie mon arrêté de détachement et la DPE rectorale procède aux affectations et les notifie ;
11. je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1^{er} septembre 2025, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter mon service de gestion au sein de ma DSDEN d'exercice.